

5.1.28. Procédure pour la libération rapide de l'équipe des soins préhospitaliers avec tout son matériel dans un délai maximal de 20 minutes

HSE	HSJ	CMSSSA	HML
√	√	√	√

Création	Révision	Adoption CECMDPSF
2024-02-08	N/A	2025-01-20

Se référer au protocole ministériel disponible :

<https://www.urgences-sante.gc.ca/wp-content/uploads/2024/07/Bulletin-clinique-Protocole-operationnel-ministeriel-prehospitalier-pour-la-liberation-rapide-des-usagers.pdf>